

## Mot marqué et accentuation

Par "mot marqué", j'entends un mot, quelle que soit sa nature (nom, adjectif, verbe...), auquel est affecté une marque (pluriel, prétérit, marque du comparatif...).

L'accentuation du mot marqué correspond à celle du mot non-marqué.

Par exemple, ce n'est pas parce qu'on ajoute la marque du présent, troisième personne du singulier ( " s " ) à un verbe ou la marque du pluriel à un substantif (un nom commun) que leur schéma accentuel changerait : **la syllabe accentuée reste celle du mot non-marqué.**

Exemples :

"identity" = accent sur la 2ème syllabe, celle qui précède "-ity"

et "identities", le même mot avec la marque du pluriel = accent sur la 2ème syllabe (et non pas sur la 3ème, même si le pluriel fait apparaître "i+voyelle").

"anticipate" = accent sur la 2ème syllabe, 2 avant "-ate"

et "anticipating", le même mot avec la marque -ing = accent sur la 2ème syllabe (et non pas sur la 1ère, même si l'ajout de la marque -ing fait disparaître "ate" et que ce serait celle précédant "-ic" qui serait accentuée.)